

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN PERSONNEL DE LA CAN AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN PERSONNEL DE LA CAN AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord de l'agent sur les termes de la convention ;

Considérant que les besoins du service le justifient ;

Par délibération n°D-2013-140 du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergie renouvelable.

Par une délibération n°D-2025-370 du 18 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Niort a acté la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière « Réseaux de chaleur et de froid » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'article L. 2221-14 du code général des collectivités territoriales, ces régies sont administrées par un conseil d'exploitation et par un directeur.

L'article R.2221-3 du CGCT autorise qu'un même directeur soit chargé de l'administration de plusieurs régies dotées de la seule autonomie financière (mais rattachées à la même collectivité).

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition de la Ville de Niort un agent du Pôle Transition énergétique de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en vue d'assurer les fonctions de direction de la régie municipale à autonomie financière « Réseaux de chaleur et de froid », à hauteur de 30% d'un ETP et de direction de la régie municipale à autonomie financière « Energies renouvelables » à hauteur de 5% d'un ETP également.

Les missions générales d'un directeur de RAF sont les suivantes :

- Veiller au bon fonctionnement des services publics municipaux en charge du réseau de chaleur et des énergies renouvelables,

- Proposer, préparer et exécuter les décisions des conseils d'exploitation différents sur les plans techniques, administratifs et budgétaires,
- Assurer les fonctions d'ordonnateur de la régie et procéder aux actes de gestion courante de la régie (achats courants, suivi des contrats).

Plus spécifiquement, le directeur des régies susmentionnées assure les missions suivantes :

- Contrôler, suivre et auditer les contrats de délégation de service public dans le domaine des réseaux de chauffage urbain (et de froid),
- Piloter et coordonner les projets techniques relevant du développement des énergies renouvelables, notamment en matière photovoltaïque,
- Produire et suivre les études de faisabilité des projets de création et d'extension des réseaux de chaleur et de froid et de développement des énergies renouvelables.
- Contribuer à la coordination des différents services internes et opérateurs externes autour des projets portés par les deux régies.

Cette mise à disposition sera effective à compter du 9 février 2026 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 8 février 2029 inclus. Elle s'effectuera à titre onéreux, avec un remboursement de la Ville auprès de la CAN effectué par les deux budgets annexes concernés.

Dans le cadre de sa mise à disposition, l'agent est rattaché au service Unité transition énergétique et climatique (UTEK) du Pôle Ingénierie Technique et est placé sous l'autorité directe du Directeur général adjoint du Pôle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la CAN auprès de la Ville de Niort ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention jointe en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Gérard LABORDERIE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué